



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de les lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

H2O ATLANTERRA FUND

compartiment de l'ICAV H2O GLOBAL STRATEGIES (l'« ICAV »).

H2O ATLANTERRA FUND EUR N ISIN IE00BFLTMP92

H2O AM LLP, filiale du Groupe BPCE, est le Gestionnaire de portefeuille du Fonds.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du Compartiment est de générer un rendement annualisé et absolu de 5 %, sur la durée minimale de placement recommandée de trois ans.
- Le Compartiment tentera d'atteindre son objectif en investissant principalement dans des actions (telles que des actions ordinaires, des actions privilégiées et des certificats de titres en dépôt) et des titres apparentés aux actions (qui sont des investissements offrant une exposition à la performance des actions, tels que des swaps d'actions, des contrats à terme standardisés sur indices boursiers et des organismes de placement collectif, y compris des Compartiments négociés en bourse).
- Le Compartiment peut prendre des positions longues ou courtes sur des actions et des instruments liés à des actions. Il est prévu que le total des positions longues brutes et le total des positions courtes brutes ne dépasseront chacun généralement pas 400 % de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment. L'exposition brute totale aux actions et aux instruments liés à des actions ne dépassera pas 400 % de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment.
- À des fins de gestion de trésorerie, le Compartiment peut également détenir des liquidités, des obligations et des instruments du marché monétaire.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active. L'indice de référence, l'EONIA (Euro OverNight Index Average), est une composante du calcul de la commission de performance. Toutefois, le Compartiment peut investir dans des instruments compris dans l'indice, mais les stratégies et participations du Compartiment ne sont en aucun cas limitées par cet indicateur de marché.
Gestion active : le gestionnaire a toute discrétion sur la composition du portefeuille, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement déclarés du Compartiment.
- Le Compartiment peut à tout moment détenir jusqu'à 100 % de sa Valeur nette d'inventaire dans des instruments du marché monétaire.
- Le Compartiment peut investir jusqu'à 10 % dans des organismes de placement collectif.
- Le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers dérivés tels que des contrats à terme standardisés ou non, des options et des swaps, qui peuvent être négociés sur un ou plusieurs marchés financiers ou directement avec des institutions financières.
- Le Gestionnaire de portefeuille recommande une période de détention de l'investissement d'au moins 3 ans dans le Compartiment.
- Les revenus perçus par le Compartiment sont réinvestis.
- Les demandes de rachat sont reçues tous les jours au plus tard à 11h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



- L'indicateur de Risque et de Rendement reflète le risque du marché découlant des investissements dans des actions et des instruments liés à des actions.
- Les données historiques ne constituent pas forcément une indication fiable pour l'avenir.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Il n'y a pas de garantie de capital ou de protection sur la valeur du Compartiment.
- La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les risques suivants peuvent ne pas être intégralement pris en compte par l'indicateur de risque et de rendement :

- **Risque de crédit** : Le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut également résulter d'un défaut de paiement d'un émetteur inclus dans le portefeuille à l'échéance du titre émis.
- **Risque de liquidité** : Le risque de liquidité représente la baisse de prix que le Compartiment peut avoir à supporter pour vendre certains actifs pour lesquels la demande du marché est insuffisante.
- **Risque de contrepartie** : Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie avec laquelle le Compartiment a conclu des contrats de gré à gré ne puisse pas remplir son obligation envers le Compartiment.
- **Risque lié aux instruments financiers dérivés** : Ces instruments présentent des risques supplémentaires tels que le risque juridique ou le risque de liquidité (l'incapacité à vendre le contrat en raison de l'absence d'acheteurs sur le marché). Ces risques peuvent avoir un impact négatif sur la valeur globale du Compartiment.

Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans le Prospectus.

FRAIS DU FONDS

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement :

Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Veuillez consulter votre conseiller financier ou votre distributeur pour obtenir le montant effectif de ces frais.

Frais prélevés par le Fonds sur une année :

Frais courants	0,97 %
----------------	--------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances :

Commission de performance	20 % de la performance au-dessus de l'indice de référence ; 0,00 % pour l'exercice précédent.
---------------------------	--

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

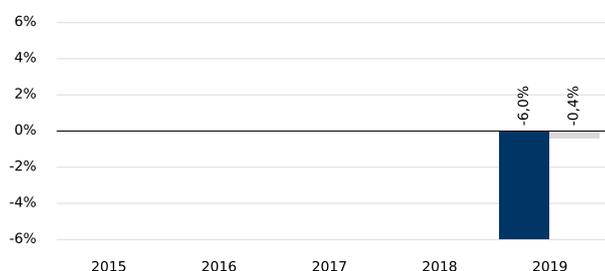
Le montant des frais courants se fonde sur les dépenses de l'exercice clos en décembre 2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les éléments suivants :

- Commissions de performance.
- Les frais de transaction du portefeuille, excepté dans le cas de frais d'entrée/de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et dépenses » du Prospectus, disponible sur www.h2o-am.com.

PERFORMANCES PASSÉES



■ H2O ATLANTERRA FUND EUR N
■ Indice de Référence

- Le Compartiment a été créé en 2018.
- La Catégorie d'actions H2O ATLANTERRA FUND EUR N a été créée en 2018.
- Le graphique de performance présenté ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- La performance annuelle est calculée après déduction des frais prélevés par le Compartiment.
- Devise : Euro
- La performance du Compartiment n'est pas liée à celle de l'indicateur de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Les actifs du Compartiment sont détenus auprès de CACEIS Bank, Ireland Branch. Les actifs et les passifs de chaque compartiment sont ségrégués ; dès lors, les droits des investisseurs et des créanciers concernant un compartiment sont limités aux actifs du compartiment en question, sauf s'il existe une disposition autre dans les statuts de l'ICAV.
- De plus amples informations sur le Compartiment, y compris le Prospectus actuel, les états financiers les plus récents, les derniers cours des actions du Compartiment, les autres catégories d'actions et les versions du présent document dans d'autres langues, sont disponibles gratuitement sur www.h2o-am.com ou au siège social de la Société de gestion.
- De plus amples informations relatives à la politique de rémunération sont disponibles sur www.h2o-am.com et des exemplaires papier sont disponibles sans frais et sur demande.
- Le Fonds est soumis à la législation fiscale irlandaise, qui peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle en tant qu'investisseur du Fonds. Les investisseurs sont invités à consulter leurs conseillers fiscaux avant d'investir dans le Fonds.
- La responsabilité des Administrateurs de l'ICAV ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du Compartiment.